

MOBILISATION > page 4

Répression syndicale :  
La CGT en ligne de mire

PORTRAIT > page 14

Alain Tsamas, délégué  
syndical CGT Monoprix

CULTURE(S) > page 15

Cinéma, lecture...

## Comptoir des luttes et des débats à la fête de l'huma !



POUR SA 7<sup>ÈME</sup> PARTICIPATION, LA FÉDÉRATION A INVESTI LA FÊTE DE L'HUMANITÉ, PLUS GRANDE FÊTE POPULAIRE D'EUROPE. UNE BELLE VITRINE POUR LA FÉDÉRATION, MAIS AUSSI UN GRAND MOMENT DE FRATERNITÉ ET DE DÉBATS. / PAGE 8

# échanges

## Sommaire no/ 425

### 4

#### MOBILISATION

Répression syndicale : La CGT en ligne de mire

### 5

#### JURIDIQUE

Arrêt maladie et acquisition des congés payés

### 6

#### MOBILISATION

Victoire par la lutte pour les salariés Intermarché Champigny

### 8

#### FÊTE DE L'HUMA

Comptoir des luttes et des débats à la fête de l'huma !

### 12

#### SALAIRES

Remettons la question de l'augmentation des salaires au cœur de tous les débats !

### 14

#### PORTRAIT

Alain Tsamas, Délégué syndical CGT Monoprix

### 15

#### CULTURE(S)

Cinéma  
*Des Idées de Génie, The Old Oak,*  
Lecture  
*Une Histoire de Conflit Politique.*



échanges

Fédération CGT Commerce et Services

263, rue de Paris – Case 425- 93514 Montreuil Cedex

e-mail : [fd.commerce.services@cgt.fr](mailto:fd.commerce.services@cgt.fr)

<http://www.commerce.cgt.fr>

Téléphone : 01 55 82 76 79

Magazine mensuel des syndiqués de la

Fédération CGT Commerce et Services

N° CP 0625 S 05629

Directeur de publication : Stéphane Fustec

Coordination rédaction : Cédric Hafner

Création maquette : Frédéric Joffre

Photos : FD Commerce CGT, Adobe Stock

HUMA Print-CI-01 60 90 55 00

Dépôt légal : octobre 2023

Tirage moyen : 15390 exemplaires

# Réveillons la lutte pour un avenir meilleur !



**Christian Saffache**, secrétaire fédéral

La pause estivale n'a pas entamé notre détermination. Le niveau de syndicalisation, témoin de la prise de conscience des Français sur notre rôle primordial dans la lutte pour défendre nos droits et surtout en conquérir de nouveaux, est le plus important depuis de longues années.

Dès cet automne, la réforme de la retraite complémentaire AGIRC/ARRCO nous obligera à nous battre pour améliorer le niveau des pensions complémentaires qui représentent une grosse part du montant des pensions perçues pour certains. Puis viendra le chantier des négociations sur la pénibilité et l'usure professionnelle.

Dans ce contexte de rejet de la classe politique et de sa politique destructrice et liberticide nous devons catalyser la colère qui gronde, prendre en compte les aspirations des travailleurs et travailleuses à vivre un autre monde où les valeurs ne sont pas dictées par la finance, par le capitalisme et le patronat. Ce patronat, toujours à l'affût et initiateur de reculs sociaux, qui a comme seule ambition de priver les travailleurs et travailleuses des conquises, en nivelant par le bas les grilles de salaire, accentuant la paupérisation de la population.

Alors que la fraude et l'évasion fiscale prospèrent, sans réelle attention des pouvoirs publics, le gouvernement cible une fois de plus les arrêts maladie, les chômeurs et les immigrés avec la complicité décomplexée du patronat.

Pourtant, le même patronat fait appel au gouvernement pour simplifier les procédures d'accueil quand des tensions se font sentir dans certains secteurs d'emploi, et a inspiré des lois partisanses comme les ruptures conventionnelles collectives, les licenciements boursiers et d'autres encore, la liste est longue.

Des apprentis sorciers dans un chaudron bouillant qui risque à tout moment de conduire à des situations difficiles, des débordements que le gouvernement utilisera pour justifier de son action en répression.

La question des salaires demeure et devient vitale. Les produits deviennent de plus en plus chers, et se loger ou se nourrir devient très difficile.

Les travailleurs ne doivent pas rester les sacrifiés, alors amplifions le mouvement, catalysons la grogne pour que cette rentrée sociale soit un vecteur de renouveau social.

Rendez-vous le 23 octobre dans la rue, soyons nombreux et nombreuses ! 

# RÉPRESSION SYNDICALE : LA CGT EN LIGNE DE MIRE

Plus de 500 militants venus de plusieurs régions du pays, et de plusieurs Fédérations, dont le Commerce, mais également d'autres syndicats, sont venus faire bloc devant la gendarmerie de Montmorency mercredi 6 septembre, pour dénoncer la convocation de Sébastien Menesplier, secrétaire général de la Fédération CGT des mines et de l'énergie (FNME). La stratégie répressive et vengeresse de l'Etat atteint un nouveau palier !

**Cédrick Hafner**, secrétaire fédéral

Sébastien, membre du bureau confédéral de la CGT, était convoqué par la gendarmerie en qualité de personne morale pour une action de coupure d'électricité opérée par la CGT Mines-Énergie en mars dernier sur la commune d'Annonay dans l'Ardèche, ville d'Olivier Dussopt, ministre du Travail, pendant la mobilisation contre la réforme de retraites

Il était entendu pour le motif de « mise en danger d'autrui par personne morale (risque immédiat de mort ou d'infirmité) par violation manifestement délibérée d'une obligation réglementaire de sécurité ou de prudence », punie de 75 000 euros d'amende.

C'est la première fois qu'un responsable syndical est l'objet de tentative de mise en cause au titre de ses responsabilités au sein de la CGT, et non en raison d'une participation active personnelle.

Le constat de Jérôme Borzakian est limpide : « On tente de le mettre en cause en tant que représentant légal de la fédération avec l'idée finale de poursuivre la




FNME. Jusque-là, ils se sont fait les salariés, maintenant ils veulent se faire les structures. C'est ce qui est ressorti du sens des questions des gendarmes. Ils veulent changer de paradigme. Or il n'y a pas de jurisprudence sur le sujet. C'est totalement nouveau. En tapant sur la fédération, c'est clairement la responsabilité de la CGT qu'ils vont chercher. »

En s'attaquant au plus haut responsable de la fédération pour criminaliser toute la structure, la stratégie est claire : mettre à genoux financièrement l'organisation, avec en ligne de mire une potentielle dissolution de branche ou de structure, en les criminalisant.

Dans la continuité de la manipulation des mots et des idées chères aux Macronistes, c'est en réalité toute la CGT qui est attaquée : terroristes, voyous, preneurs d'otages, privilégiés...

Cela n'a que trop duré et nous nous devons de répliquer à chaque attaque, même si certaines peuvent paraître plus anodines qu'une convocation devant les forces de l'ordre.

La CGT défend l'intérêt collectif des salariés et n'est jamais dans l'opposition dogmatique et stérile. Notre organisation élabore toujours des contreprojets, des propositions alternatives : C'est bien ce gouvernement qui refuse de débattre et de trouver des compromis.

Sophie Binet a dénoncé un « ruissellement de la répression » et rappelé que 400 cégétistes ont fait l'objet de plaintes pénales suite à leurs actions militantes et plus d'un millier d'une répression syndicale dans et en dehors de l'entreprise. Elle a déclaré que « cette mécanique s'inscrit dans un discours managérial de dépolitisation de la lutte sociale. Quand il y a un conflit social, il y a une conflictualité que nous assumons et qui ne se règle pas dans les tribunaux ou par la répression. Le gouvernement ne propose aucune réponse sur le fond ! ». 

# Arrêt maladie et acquisition des congés payés

**Christian Saffache,**

Pôle juridique

## Lorsqu'un salarié bénéficie d'un arrêt de travail pour maladie non professionnelle, l'employeur doit-il inclure la période de suspension du contrat de travail dans le calcul des congés payés ?

La Chambre sociale de la Cour de cassation a eu récemment l'occasion de trancher cette question et de mettre le droit français en conformité avec le droit européen.

### Rappels :

- Selon le droit de l'UE, lorsque le salarié ne peut pas travailler en raison de son état de santé, situation indépendante de sa volonté, son absence ne doit pas avoir d'impact sur le calcul de ses droits à congé payé.
- Selon le droit français, un salarié atteint d'une maladie non professionnelle ou victime d'un accident de travail n'acquiert pas de jours de congé payé pendant le temps de son arrêt de travail.

### Résumé :

Trois salariés bénéficient d'un arrêt pour maladie non professionnelle. L'employeur ne crédite aucun jour de CP pendant ces périodes.

L'employeur estimait que les salariés n'avaient pas acquis de jours de congés payés au cours des périodes d'arrêt maladie. La Cour d'appel a accueilli leur demande.

Ils saisissent le Conseil de Prud'hommes pour demander que les périodes de suspension de leurs contrats de travail soient incluses dans le calcul des congés payés.

L'article L3141-3, alinéa 1 du Code du travail dispose que : Le salarié a droit à un congé de deux jours et demi ouvrables par mois de travail effectif chez le même employeur ».

L'employeur estimait que les salariés n'avaient pas acquis de jours de congés payés au cours des périodes d'arrêt maladie en l'absence de travail effectif.

Cette disposition de droit français va à l'encontre du droit européen, notamment de l'article 31 alinéa 2 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui dispose :

« Tout travailleur a droit à une limitation de la durée maximale du travail et à des périodes de repos journalier et hebdomadaire, ainsi qu'à une période annuelle de congés payés ».

Par ailleurs, le droit au congé annuel payé constitue un principe essentiel du droit social de l'union européenne. (CJUE 24/01/2012, Dominguez, C282/10).

La Chambre sociale de la Cour de cassation écarte les dispositions du Code du travail en raison du principe de primauté du droit communautaire.

En effet, les normes communautaires n'instaurent pas de différences entre les salariés dont le contrat a été suspendu pour maladie et ceux qui ont effectivement travaillé pendant la période concernée.

### En conclusion :

Les salariés malades ou accidentés auront droit à des congés payés sur leur période d'absence, même si cette absence n'est pas liée à un accident de travail ou à une maladie professionnelle et quelle que soit la durée de l'arrêt.


En cas d'accident du travail, le calcul des droits à congé payé ne sera plus limité à la première année de l'arrêt de travail ;

La prescription du droit à congé payé ne commence à courir que lorsque l'employeur a mis son salarié en mesure d'exercer celui-ci en temps utile.

Il reste maintenant au législateur Français de modifier les textes décriés afin de les mettre en conformité » avec le droit Européen.

Dans l'attente les salariés concernées devront passer par la voie judiciaire pour avoir gain de cause. (la prescription commencera à la date du premier jour de l'arrêt et non 3 ans avant la saisine).

(Cour de cassation, Chambre sociale, 13 septembre 2023 n°22-17340 à 22-17342 ; 22-17638 ; 22-10.529, 22-11.106)

Les élus CSE peuvent d'ores et déjà poser la question en réunion CSE en demandant à l'employeur comment il compte respecter la position de la Cour de Cassation en l'invitant à informer les services des ressources humaines du droit à congés payés quelle que soit l'origine de l'absence maladie et que le délai qui limitait la pris des dits congés se prescrivait par année, ce qui n'est plus le cas. 

# VICTOIRE PAR LA LUTTE POUR LES SALARIÉS INTERMARCHÉ CHAMPIGNY

**Salaire de misère, surcharge du travail, conditions de travail dégradées et une direction plus que méprisante envers les salariés de ce magasin : c'est le constat d'une situation qui dure depuis plusieurs années.**

**Ali Dekali**, membre de la CEF

Face au mépris de classe et à l'aspiration à une vie digne où le respect est la norme, les employés du magasin Intermarché Champigny ont pris la décision courageuse de se mettre en grève pour ne plus être les victimes d'une situation intolérable.

La grande majorité de ces travailleurs, principalement des femmes, ont cessé de travailler dès le 31 août en se déclarant grévistes. Soutenus par l'Union Locale CGT de Champigny, ils ont maintenu leur piquet de grève avec une détermination inébranlable, de 7 heures du matin jusqu'à 20 heures, en dépit des provocations incessantes de la direction du magasin. Cette dernière n'a eu qu'un seul objectif : semer la division parmi les employés et briser la grève.

Cette action collective spontanée a suscité un soutien massif et une vague de solidarité au sein de la population locale ainsi que parmi les clients du magasin, matérialisés par des dons financiers et la signature d'une pétition.



Les structures de la CGT, notamment l'Union Départementale (UD) 94, les Unions Locales (UL) et les syndicats du département, ont joué un rôle crucial dans le maintien du rapport de forces.

Après huit jours de grève, les travailleurs ont réussi à faire plier la direction, qui a été contrainte d'accepter et de satisfaire l'ensemble de leurs revendications :

- Une augmentation de salaire de 100 euros.
- Le paiement ou la récupération des heures supplémentaires.
- La mise en place d'une pointeuse au plus près de la surface de vente.
- Le paiement de la prime conventionnelle pour les

employés en congés maladie.

- Le paiement des jours pour enfants malades après validation de la DRIEETS.
- La validation du mandat de la déléguée syndicale.
- Le respect de la direction et des managers envers les employés.

Pendant ces huit jours de grève, de nombreuses adhésions ont été enregistrées, avec plus de 50 % des employés du magasin qui ont pris leur carte de la CGT.

Ce succès nous a montré encore une fois que les salariés organisés avec la CGT peuvent arracher des victoires.

Comme le disait Victor Hugo, « Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent ». 

## Appel à contribution

Vous avez une idée de sujet d'article, vous souhaitez vous exprimer, écrire pour Échanges sur le sujet de votre choix ?

**Envoyez-nous dès maintenant un e-mail à l'adresse suivante : [communication@commerce.cgt.fr](mailto:communication@commerce.cgt.fr).**

Toutes les contributions sont les bienvenues !



*Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.*

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

**KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.**

**KLĒSIA**  
Assureur d'intérêt général



Pour sa 7<sup>ème</sup> participation, la fédération a investi la fête de l'humanité, plus grande fête populaire d'Europe. Une belle vitrine pour la fédération, mais aussi un grand moment de fraternité et de débats.

## Comptoir des luttes et des débats **À LA FÊTE DE L'HUMA !**



**Stéphane Fustec,**  
membre de la CEF

Le premier débat du samedi a réuni Sophie BINET, secrétaire générale de la CGT, Nathalie GHAFAR et Rachel RUHLAND respectivement secrétaire générale du syndicat CGT du service à la personne de Paris et secrétaire générale du syndicat des assistantes maternelles de Meurthe et Moselle.

Après avoir accueilli Sophie BINET et l'avoir remercié pour sa participation à notre table ronde, nous avons pu l'interroger sur l'importance du scrutin de représentativité dans les TPE (Très Petites Entreprises) et le secteur de l'emploi à domicile.

Pour Sophie, pas de doutes, ce scrutin, c'est l'affaire de toute la CGT. Les salariés qui sont concernés représentent l'équivalent de l'effectif de la fonction publique, l'enjeu de la représentativité est donc évident. Au-delà de cette première réflexion, les 5 millions de salariés des TPE et de l'emploi à domicile doivent être organisés car nous avons encore trop de déserts syndicaux, élément qui a pesé lors des dernières mobilisations contre la réforme des retraites.

Interrogée sur l'abstention qui augmente à chaque scrutin, Sophie a pointé la responsabilité des pouvoirs publics et le manque de moyens déployés pour informer les salariés. Mais c'est aussi à l'absence de prérogatives similaires à celle des CSE qu'on doit cette abstention massive. Il faut gagner des droits nouveaux pour que les salariés prennent conscience de l'importance de ce scrutin. C'est une question d'égalité pour les 20% du salariat que représentent les salariés des TPE et de l'emploi à domicile.

Sophie a profité de l'occasion pour saluer le travail effectué par notre fédération, notamment en direction des assistantes maternelles et des salariés du particulier employeur.



Interrogée sur la réforme des retraites, Sophie rappelle que c'est une victoire à la « Pyrrhus » pour Emmanuel MACRON. La CGT sort plus forte de cette lutte avec des milliers de nouveaux syndiqués et une crédibilité renforcée. Dans ces conditions, il faut accueillir ces nouveaux syndiqués, leur permettre de militer et profiter de notre regain de popularité pour implanter des syndicats partout. Il faut être transparent avec les salariés et leur rappeler que cette période électorale qui s'ouvre dans les TPE mais aussi à l'occasion du renouvellement des CSE dans les entreprises plus grandes, c'est l'occasion de s'implanter partout.

Ces 40 000 nouveaux syndiqués, il faut les contacter, les encadrer, les gros syndicats et les structures territoriales doivent s'y atteler. 40000 syndiqués nouveaux c'est bien, mais il faut encore aller plus loin, toutes les conquêtes sociales sont intervenues dans des séquences de forte syndicalisation.

Sophie nous parle ensuite de l'initiative de déploiement prévue le 26 septembre prochain à la DEFENSE. L'objectif est de mettre un coup de projecteur sur l'ouverture des élections des CSE, le choix de ce lieu est lié au grand nombre de salariés qui travaillent sur ce site mais aussi au fait qu'on y rencontre beaucoup de cadres.

En lien direct avec la réforme des retraites, la reconnaissance de la pénibilité est ensuite évoquée sous l'angle du rapport d'information établi par la commission au droit des femmes du sénat.

Pour Sophie, dans les stratégies de la CGT pour continuer la bataille des retraites, la reconnaissance de la pénibilité et les départs anticipés à la retraite restent un sujet. Dans les métiers féminisés, la pénibilité est totalement invisibilisée. Par exemple, pour les métiers de la petite enfance ou de l'aide à domicile, le port répétitif de charges lourdes conduit une assistante maternelle ou une assistante de vie à porter autant qu'un manutentionnaire, sans bénéficier du moindre aménagement de son poste de travail. Grâce à nos luttes sur les métiers industriels, on a réussi à faire baisser ou à stabiliser le nombre d'accident du travail.

Par contre, dans les secteurs où nous sommes moins bien implantés comme le tertiaire, dans les métiers féminisés, les accidents du travail et les risques professionnels explosent. Seuls 6000 salariés bénéficient chaque année d'un départ anticipé à la retraite, et seulement 23% sont des femmes. Prenons un exemple que nous connaissons bien, les caissières. Elles portent de façon répétitive des petites charges, mais à la fin de la journée, c'est le poids d'un éléphant qui a été soulevé. C'est un chantier majeur que d'ouvrir une réflexion sur la pénibilité des métiers féminisés.

La CGT est également à l'initiative d'une étude commandée à l'IRES dont la restitution sera faite le 9 novembre prochain au CESE. Sophie invite les militants à s'inscrire à cette journée où seront développés les enjeux d'investir dans les métiers du soin et du lien.

La CGT a demandé à des économistes et des sociologues une étude visant à chiffrer la mise en œuvre de l'égalité professionnelle dans les métiers du soin et du lien. Prenons le cas d'une assistante maternelle ; S'occuper de jeunes enfants semble être une qualité naturelle chez les femmes donc pas besoin de formation, voilà un exemple criant du stéréotype de genre ! Pour ce qui est le plus important pour nous, nos enfants, nos aînés, on n'investit pas, on ne forme pas, on ne rémunère pas.

Nathalie GHAFAR explique à son tour l'historique de la constitution du syndicat CGT du service à la personne de Paris. Créé en 2009, il compte aujourd'hui près de 650 adhérentes, une progression que certains jugeaient impossible dans un secteur où les salariés sont totalement isolés.

La fédération a donné des moyens pour créer du collectif et accueillir ce salariat dans un lieu dédié à Paris. Un travail qui est payant puisque la CGT pèse 40% en termes de représentativité au sein de ce secteur sur la région Ile de France. C'est ensuite au tour de Rachel RUHLAND d'expliquer son parcours syndical. Du SPAMAF (syndicat professionnel des assistants maternels et assistants familiaux) à l'UNSA, RACHEL a longtemps cherché l'organisation syndicale capable de parler « métier », mais aussi d'intervenir sur des grands dossiers comme l'assurance chômage ou les retraites. C'est en 2012 qu'elle franchit le pas en rejoignant la CGT, première organisation

syndicale représentative dans les TPE et le secteur de l'emploi à domicile. Aujourd'hui, pas de regrets pour Rachel qui continue à défendre son métier de cœur en mettant à disposition de la CGT sa connaissance de cette profession au statut tellement atypique.

Sur les métiers de l'emploi à domicile, Stéphane FUSTEC rappelle les nombreuses avancées obtenues comme la santé au travail, une nouvelle convention collective et la création d'une association paritaire visant à assurer l'effectivité et la transférabilité de certains droits pour les salariés du secteur.

Sophie rappelle que le capitalisme s'emploie à tout financiariser. Le nouveau secteur dont il veut s'emparer, c'est celui du soin et du lien, c'est bien pour ça que la CGT mène sa campagne pour la revalorisation de ces métiers et l'égalité professionnelle.

Pour la CGT, pas d'argent public pour le secteur lucratif.

Le deuxième débat de la journée portait sur les luttes dans nos secteurs, et dans d'autres en présence de SEBASTIEN MENESPLIER, membre du bureau confédéral et secrétaire général de la fédération Mines-énergies, Amar LAGHA, secrétaire général de la fédération et de militants impliqués dans des luttes récentes. Ces luttes nombreuses sont souvent menées par des femmes qui ont en commun leur pugnacité et leur détermination.

C'est Manon OVION, déléguée syndicale au sein de l'entreprise VERBAUDET qui ouvre le bal en parlant de la lutte exemplaire menée par les salariés de son entreprise pendant 84 jours. Manon insiste sur l'importance du soutien et de la solidarité dont ont fait preuve toutes les structures de la CGT.

Même constat pour Nicolas Constantin, ex-délégué syndical Sonelog, Véronique Grousset et Aurélie Michel, élues CGT Grand Frais qui insistent sur la répression syndicale dont sont victimes les salariés en lutte et le besoin de solidarité.

Sébastien MENESPLIER, récemment convoqué à la gendarmerie pour des coupures d'électricité pendant le mouvement de lutte contre la réforme des retraites insiste bien : « Face à la discrimination et à la criminalisation de l'action syndicale, nous devons être une seule CGT, une et indivisible ! »

Dans les secteurs du commerce et des services comme dans celui des Mines-énergies, dès lors qu'on lutte, qu'on s'organise, qu'on revendique, les attaques fusent de toutes part.






Pour Sébastien, on dérange parce que nous portons des revendications structurantes pour les travailleurs et les travailleuses comme les salaires ou les conditions de travail. On a besoin de se réapproprier la démocratie dans les entreprises où les patrons n'ont de cesse de s'attaquer aux droits individuels et collectifs.

C'est Amar Lagha qui va conclure cette table ronde en remerciant les participants et en réaffirmant sa fierté d'être à la tête d'une fédération qui porte les luttes au sein de ses secteurs et bien au-delà lorsque le besoin de solidarité se fait sentir. Une très belle journée d'échanges qui donne envie de lutter, de syndiquer, de CGT ! 🗣️



Protection, services, accompagnement social

# Souriez, vous êtes au cœur de nos engagements

-  **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
-  **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
-  **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
-  **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
-  **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

[malakoffhumanis.com](https://malakoffhumanis.com)



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

**On aime vous voir sourire**

# Remettons la question de l'augmentation des salaires au cœur de tous les débats !

**M. Macron et son gouvernement bien-pensant, en proposant une conférence sociale, auraient donc pris conscience de l'in vraisemblable politique salariale des secteurs à bas salaires ? Des secteurs où les trois quarts des grilles de salaires sont au niveau du SMIC, des secteurs où la politique des carrières des employeurs consiste à ignorer les qualifications en rémunérant leurs salariés au niveau le plus bas autorisé, des secteurs où n'existe aucune volonté patronale de valoriser le travail et rémunérer décemment les salariés.**

**Amel Ketfi**, secrétaire fédérale

M. Macron et son gouvernement bien-pensant, en proposant une conférence sociale, auraient donc pris conscience de l'in vraisemblable politique salariale des secteurs à bas salaires ? Des secteurs où les trois quarts des grilles de salaires sont au niveau du SMIC, des secteurs où la politique des carrières des employeurs consiste à ignorer les qualifications en rémunérant leurs salariés au niveau le plus bas autorisé, des secteurs où n'existe aucune volonté patronale de valoriser le travail et rémunérer décemment les salariés.

Ce n'est pourtant pas un nouveau débat, déjà en juin 2022 la fédération avait interpellé Mme Borne sur la question des salaires en réclamant l'indexation des grilles conventionnelles sur le SMIC.

La conférence sociale promise donc par le président aurait vocation à aborder le sujet des « carrières et des branches situées sous le salaire

minimum » mais, nous dit-il, « il faut que ça se règle par le dialogue social ».

Un dialogue social qui a tellement bien fonctionné que plus de 80% de nos 49 branches ont une bonne partie de leur grille payée au SMIC quand l'inflation alimentaire a pris plus de 11% !

Un comble pour une branche comme la grande distribution dont les dirigeants s'émeuvent de la baisse du pouvoir d'achat de leurs consommateurs, oubliant que leurs salariés en sont également. Dans cette branche, les 4 premiers niveaux de grille sont payés au SMIC pendant qu'ils versent des sommes records de dividendes aux actionnaires.

Dans le commerce de l'habillement et de la chaussure, c'est la quasi intégralité des niveaux qui sont payés au SMIC, enterrant ainsi toute notion de qualification et de déroulement de carrière.

La branche des grands magasins populaires (Monoprix, Galeries Lafayette, Printemps, BHV, la Samaritaine...), qui vendent des produits pour la plupart inaccessibles à celles et ceux qui les vendent, sont loin d'être en reste en rémunérant toute la catégorie employé, soit les 4 premiers niveaux de grille au SMIC, ce qui ne chagrine pas le moins du monde le patronat de cette branche qui rechigne à négocier.

La branche des casinos jeux, pourtant sous la menace d'une fusion en raison de l'inertie des avancées, compte 5 niveaux payés au SMIC.

La branche prévention sécurité, qui se félicitait l'année dernière d'une augmentation qu'ils qualifiaient de significative (7,5%), se sont vus rapidement rattrapés par les hausses du SMIC (les 2 premiers niveaux), preuve que les salaires restent relativement bas. Ceci est d'autant plus scandaleux qu'à l'approche des JO 2024, ce salariat qui sera fortement sollicité, devra bénéficier de formations spécifiques et qualifiantes...payés au rabais. Et le patronat qui continue à se questionner sur le manque d'attractivité du secteur...

D'ici 2050, la société française comptera 5 millions de personnes âgées de plus de 85 ans, dont près de la moitié sera en perte d'autonomie. Comment être à la hauteur des enjeux de ce défi lorsque les salariés d'un secteur aussi essentiel que celui du service à la personne, amenés à prendre soin de nos aînés, sont toutes et tous rémunérés au SMIC, peu importe la qualification. A ce jour, quasi l'intégralité de la grille est au SMIC, le dernier niveau (IV) étant rémunéré à 0,20 euro de plus que le SMIC.



emplois matérialisée par la signature d'accords de branche revalorisant les salaires, cette conférence ne restera qu'une grand-messe sans intérêt pour les travailleurs.

Dans chaque entreprise, dans chaque branche, nous devons remettre la question des salaires au cœur des préoccupations, en faire un véritable sujet de conquête des droits, notamment celui de pouvoir vivre dignement de son salaire ce qui est loin d'être le cas pour des millions de travailleurs. Travailleurs et précaires dans un pays comme la France, 3<sup>ème</sup> pays du monde comptant le plus de millionnaires, ça pose question... 🇫🇷



**3M €  
par jour**

**C'est ce que verse  
Alexandre Bompard, PDG Carrefour  
aux actionnaires  
depuis 2020**

Quant aux autres métiers de service, tels que la restauration, le tourisme, la coiffure, l'esthétique, la négociation est telle que les minima conventionnels enferment les salariés dans des salaires jamais très éloignés du SMIC et qui viennent gommer toute notion de qualification ou d'évolution de carrière.

La question des (bas) salaires dans les branches ne pourra être réglée par une conférence sociale dont les contours restent pour le moins évasifs. Tant qu'il n'y aura pas une réelle volonté du gouvernement d'imposer aux branches de vraies augmentations de salaires en indexant toutes les grilles salariales sur l'inflation et en conditionnant les aides publiques à une vraie politique des salaires et des



**10M €**  
Versés par Bernard Arnault  
aux Restos du Cœur

**S'ils avaient servi à  
augmenter les salaires  
de ses travailleurs, peut-être  
y aurait-il moins de personnes  
qui y feraient la queue!**

# Portrait

## Alain Tsamas

délégué syndical CGT Monoprix

Kevin Vermersch, membre de la CEF



Alain Tsamas, salarié Monoprix depuis 2001, incarne la persévérance et la détermination des travailleurs syndiqués face à la répression patronale. Son parcours au sein de la CGT est un exemple poignant de résistance face à l'oppression et à l'injustice, centré sur la défense acharnée des droits fondamentaux des travailleurs.

En 2006, il rejoint la CGT, animé par le besoin de défendre les droits des travailleurs face à une série de licenciements et à l'immobilisme des autres organisations syndicales. C'est en 2016 qu'il franchit une étape décisive en créant une section syndicale et en assumant le mandat de Représentant de la Section Syndicale lors des élections. Dès lors, il devient la cible de son employeur pour son choix de la CGT.

La répression qu'Alain endure est une histoire faite de défis et de détermination. Ses premières victoires électorales le propulsent au poste de délégué syndical, mais son engagement pour la CGT lui vaut une attention permanente de la part de son employeur. Le patron de Monoprix ne tolère pas la couleur rouge, emblématique


de la CGT, et Alain devient la bête noire de la direction.

Les obstacles surgissent de toutes parts, des comptes rendus du Comité Social et Économique aux convocations répétées du directeur à la recherche du moindre faux pas d'Alain. Malgré cette pression, Alain reste inflexible, bénéficiant du soutien de la Fédération et des Unions Locales et Départementales. Il se forme continuellement et poursuit son combat pour les droits des salariés, notamment la liberté d'expression et d'organisation.

Alain Tsamas est un militant infatigable. Il participe activement aux luttes interprofessionnelles et communique abondamment avec les salariés au sujet des actions de la CGT, insufflant un nouvel espoir au sein de la communauté de travail Monoprix. Il initie la création du collectif Monoprix Île-de-France avec d'autres bases syndicales de la CGT, renforçant ainsi leur pouvoir de négociation et leur capacité à préserver les droits des travailleurs.

La crise sanitaire de la COVID-19 n'a pas ralenti la détermination d'Alain. Avec le soutien du collectif, il organise de nombreuses manifestations pour protéger les travailleurs et exiger une meilleure répartition de la prime COVID. Son combat s'étend également à la lutte contre une nouvelle organisation de travail chez Monoprix, qui augmente la charge de travail et détériore les conditions de travail des salariés, portant ainsi atteinte aux droits des travailleurs.

Cependant, sa position intransigeante le place dans la ligne de mire de la direction de Monoprix, qui tente de l'affaiblir en l'attaquant en justice avec 18 autres camarades à la suite d'une action au magasin Monoprix Convention. Ils sont accusés de nuire à l'image de l'entreprise et de perturber son activité commerciale. Grâce à la fédération et à la solidarité des camarades, les demandes de Monoprix à l'encontre de la CGT sont rejetées à deux reprises, montrant ainsi la force de l'unité syndicale et la résistance face aux entraves aux droits des travailleurs.

Le combat d'Alain Tsamas ne s'arrête pas là. Il a été de toutes les initiatives dans la lutte contre la réforme des retraites et multiplie les actions d'occupation pour défendre les droits des travailleurs. Malheureusement, la répression persiste, comme en témoigne sa convocation au tribunal le 19 septembre 2023 pour avoir soit-disant manifesté dans un magasin Monoprix lors d'une action contre la réforme des retraites, alors que ça lui était interdit. La Fédération a d'ailleurs organisé un rassemblement et mis à disposition un avocat pour le soutenir devant le Tribunal. Cela rappelle que la défense des droits des travailleurs demeure un enjeu essentiel, et Alain Tsamas et la CGT continuent de lutter pour les préserver. 

## cinéma

### DES IDÉES DE GÉNIE ? de Brice Gravelle

En salle le 4 octobre



Dans les bagages d'un grand patron ! Philippe Ginestet a 67 ans, il est le patron de la chaîne de magasins GIFI et TATI. Mais au sein du club fermé des grands patrons français, il détonne. Self-made man, incarnation française du rêve américain, ses méthodes de management sont atypiques : séminaires de motivation organisés dans son chalet luxueux à Megève, tournois de poker entre employés,

voyages à Las Vegas... Une culture d'entreprise poussée à l'extrême. Brice Gravelle pose sa caméra où d'habitude personne ne rentre, à la rencontre de ce grand patron.

## Et aussi au cinéma...

### THE OLD OAK de Ken Loach

En salle le 25 octobre



TJ Ballantyne est le propriétaire du «Old Oak», un pub situé dans une petite bourgade du nord de l'Angleterre. Il y sert quotidiennement les mêmes habitués désœuvrés pour qui l'endroit est devenu le dernier lieu où se retrouver. L'arrivée de réfugiés syriens va créer des tensions dans le village. TJ va cependant se lier d'amitié avec Yara, une jeune

migrante passionnée par la photographie. Ensemble, ils vont tenter de redonner vie à la communauté locale en développant une cantine pour les plus démunis, quelles que soient leurs origines.

## lecture

### Un Histoire de Conflit

### Politique

Julia Cage, Thomas Piketty, Seuil. 864 p.

Qui vote pour qui et pourquoi ? Comment la structure sociale des électors des différents courants politiques en France a-t-elle évolué de 1789 à 2022 ? En s'appuyant sur un travail inédit de numérisation des données électorales et socio-économiques des 36 000 communes de France couvrant plus de deux siècles, cet ouvrage propose une histoire du vote et des inégalités à partir du laboratoire français.

Au-delà de son intérêt historique, ce livre apporte un regard neuf sur les crises du présent et leur possible dénouement. La tripartition de la vie politique issue des élections de 2022, avec d'une part un bloc central regroupant un électorat socialement beaucoup plus favorisé que la moyenne – et réunissant d'après les sources ici rassemblées le vote le plus bourgeois de toute l'histoire de France –, et de l'autre des classes populaires urbaines et rurales divisées entre les deux autres blocs, ne peut être correctement analysée qu'en prenant le recul historique nécessaire. En particulier, ce n'est qu'en remontant à la fin du 19e siècle et au début du 20e siècle, à une époque où l'on observait des formes similaires de tripartition avant que la bipolarisation ne l'emporte pendant la majeure partie du siècle dernier, que l'on peut comprendre les tensions à l'oeuvre aujourd'hui. La tripartition a toujours été instable alors que c'est la bipartition qui a permis le progrès économique et social. Comparer de façon minutieuse les différentes configurations permet de mieux envisager plusieurs trajectoires d'évolutions possibles pour les décennies à venir.





**SECAFI**  
GROUPE ALPHA



## À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE MANDAT D'ÉLU AU CSE, NOS EXPERTS SONT À VOTRE ÉCOUTE...

**01** FORMATION

**02** EXPERTISE

**03** CONSEIL

**04** NÉGOCIATION

» Pour appréhender les mutations profondes qui impactent les entreprises et les salariés de votre secteur :

- Equipement de la personne (habillement, chaussure, parfumerie, luxe...)
- Equipement de la maison (décoration, ameublement, bricolage)
- Distribution et logistique alimentaire
- Textile technique
- Hôtel - Restauration - Parc à thème - Casinos et jeux
- Hygiène et propreté
- Prévention sécurité

» Pour vous accompagner et répondre au mieux à vos attentes dans chacune de vos missions quotidiennes :

- Analyse des situations et conditions de travail
- Analyse des rémunérations/ paie
- Evaluation de la politique sociale
- Diagnostic économique
- Analyse stratégique
- Diagnostic et analyse industrielle
- Construction de projets alternatifs
- Accompagnement à la négociation d'accords

**AVEC LES EXPERTS DE SECAFI, VOUS BÉNÉFICIEREZ DE :**

≈ **30**

EXPERTS  
PLURIDISCIPLINAIRES  
DU COMMERCE

**8**

IMPLANTATIONS  
RÉGIONALES

**40**

ANS D'EXPÉRIENCE

**150**

MISSIONS  
RÉALISÉES PAR AN

≈ **100**

INSTANCES  
REPRÉSENTATIVES  
DU PERSONNEL  
ACCOMPAGNÉES